

# Vos droits dans le sport

Version 1.0 – févr. 2026

*(Applicable à tous les sports au Luxembourg)*

## 1. Pourquoi ce document ?

Ce document a pour objectif de vous aider à connaître, comprendre et faire respecter vos droits dans le sport.

Il s'adresse :

- aux athlètes / sportifs, enfants, jeunes et adultes ;
- aux sportifs pratiquant dans un club, une fédération ou une structure de formation, ou participant à des compétitions ;
- à toute personne engagée dans le sport au Luxembourg.

Connaître vos droits, c'est un outil de protection, mais aussi un moyen de contribuer à un environnement sportif sûr, respectueux et équitable.

## 2. Cadre légal et de référence

Vos droits dans le sport sont protégés par :

- les lois luxembourgeoises, notamment celles relatives à la protection de l'enfance, à la dignité humaine et à la non-discrimination ;
- les principes issus des chartes et conventions européennes et internationales, notamment :
  - la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
  - la Convention européenne des droits de l'homme ;
  - la Convention internationale relative aux droits de l'enfant ;
  - la Charte européenne du sport.

Ces textes s'appliquent dans le sport comme dans tous les autres domaines de la vie.

### 3. Les droits fondamentaux des personnes engagées dans le sport

Droit à la sécurité

Vous avez le droit :

- de pratiquer votre sport dans un environnement sûr et protégé ;
- d'être à l'abri de toute forme de violence, d'abus, de harcèlement ou de négligence ;
- que votre santé physique et mentale soit une priorité.

La performance ne doit jamais primer sur ta sécurité.

#### Droit au respect et à la dignité

Vous avez le droit :

- d'être traité avec respect, quel que soit votre âge, votre genre, votre origine, votre orientation sexuelle, votre religion ou votre niveau sportif ;
- de ne subir aucune humiliation, intimidation, moquerie ou discrimination ;
- d'évoluer dans un climat positif et bienveillant.

#### Droit au respect de votre corps et de vos limites

Vous avez le droit :

- de dire non à tout contact physique qui vous met mal à l'aise ;
- que tout contact soit nécessaire, expliqué et adapté au sport pratiqué ;
- que votre consentement soit toujours respecté.

Votre corps vous appartient.

#### Droit à la vie privée

Vous avez le droit :

- au respect de votre vie privée (vestiaires, douches, soins, repos) ;
- à ce que des limites claires soient respectées, y compris lors de déplacements et de stages ;

- à ce que vos données personnelles, photos et vidéos soient utilisées de manière responsable.

### **Droit à la parole et à l'écoute**

Vous avez le droit :

- d'exprimer un malaise, une inquiétude ou un désaccord ;
- d'être écouté sans crainte de représailles ;
- de poser des questions et de demander des explications.

Parler n'est jamais une faute.

### **Droit à l'équité et à un traitement juste**

Vous avez le droit :

- à des règles claires et appliquées de manière équitable ;
- à des décisions prises dans votre intérêt et dans celui du groupe ;
- à un encadrement adapté à votre âge, votre niveau et votre développement.

## **4. Les situations problématiques dans le sport**

Si vous vous sentez mal à l'aise ou en danger :

- faites confiance à votre ressenti ;
- parlez-en à une personne de confiance (parent / représentant légal, entraîneur référent, responsable safeguarding) ;
- utilisez les canaux de signalement mis à disposition par votre club, fédération, entité sportive ou les instances nationales compétentes.

Vous avez le droit d'être protégé.

## **5. Les responsabilités dans le respect des droits dans le sport**

Connaître vos droits, c'est aussi :

- respecter les droits des autres ;
- contribuer à un climat sportif sûr et respectueux ;

- ne pas ignorer un comportement préoccupant ;
- participer activement à une culture du safeguarding.